



Réunion du conseil municipal du 22 juillet 2016

Séance ouverte à 21h00

Convocation : 13 juillet 2016

Présents : 11

Secrétaire de séance : Alain CHAMPONNOIS

Absent excusé : 0

Absent non excusé : 0

Le compte rendu du 3 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 Approbation du FPIC

Chaque année, la commune perçoit le FPIC. Pour 2016 il s'élève à 4136 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver la répartition de droit commun du FPIC entre la CCNOJ et ses communes membres, donc de conserver le montant du FPIC.

Comme chaque année la commune de Thervay réalisera l'achat d'équipements complémentaires si besoin pour les écoles.

2 Rapport annuel 2015 du SICTOM :

Bilan des poids de déchets.

- La TI sur le territoire du SICTOM de la zone de Dole
-> les tonnages attendus (ratios kg/hab./an des particuliers)

Situation actuelle		Situation avec tarification incitative	
OMR ménages: 139 Kg/hab./an		OMR ménages : 114 kg/hab./an	- 17,7%
Emballages : 38,3		Emballages : 44,1	+ 15,1%
Verre : 39,9	+ 5 %	⇒ Verre : 41,9	
JRM : 16,1	+ 5 %	JRM : 16,9	
Textile : 4,0	+ 20 %	Textile : 4,8	
Déchets verts : 102,8	+ 1,7 %	Déchets verts : 104,6	
Déchèterie : 156	+ 3 %	Déchèterie : 161	

3 Carrière de Moisse

Mme le Maire expose la démarche de l'enquête publique en cours concernant la carrière de Moisse. Le conseil municipal peut délibérer pour donner un argument au maintien de l'exploitation de la carrière de Moisse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la carrière à ciel ouvert de roches éruptives sur le territoire des communes d'Offlanges et de Moisse (39)

4. Dossier assainissement, choix des entreprises:

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 22 juillet à 20h. Deux lots sur trois ont été attribués.

- Lot 1 concernant la station d'assainissement : la société SCIRPE (384 788.33€ HT) avec les prestations complémentaires et les deux options proposées.
- Lot 2 concernant le bassin d'orage et de deux postes de refoulement : reporté à la prochaine CAO
- Lot 3 concernant le réseau d'assainissement (route de Dijon -> station) : société CADOUX (252 621 € HT)

Concernant ce dossier, le maître d'œuvre (société IRH) a décidé de fermer son agence de DOLE. Cette fermeture implique une reprise du dossier par une autre agence IRH située en proximité de NANCY ou de LYON. Cette distance est problématique pour un bon suivi du dossier sur la phase chantier où une participation hebdomadaire est nécessaire pendant 5 à 8 mois.

Après dialogue avec le responsable des agences IRH et en commun accord avec la commune de Thervay, une proposition de fin de contrat sera proposée avec un geste commercial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner le pouvoir à Madame le Maire pour clôturer le contrat avec la société IRH et de relancer une consultation pour un nouveau maître d'œuvre.

5. Questions diverses.

Néant

La prochaine réunion est fixée le 9 septembre 2016 à 20H30.

